

## Compte-rendu de la séance du 22 février 2022

Présidente : Michèle MOUTTE - Secrétaire : Stéphanie GIOVANNONI

Présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de J. LOPEZ représenté par M. MOUTTE

Approbation du dernier compte-rendu : Séance du 13 décembre 2021 approuvé à l'unanimité.

### **Ordre du jour :**

Plan Local d'Urbanisme – Intégration du contenu modernisé

Surcoût cantine

Journée solidarité -Temps de travail

Révision du Loyer de la Gendarmerie

Suppression de la régie Droits d'Accueil Périscolaire

Tarifs de l'eau

Agence Nationale du Sport : demande de subvention

Questions diverses

Pas d'utilisation de l'article L21-2222 du CGCT.

Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant le plan de financement de l'espace ludico-sportif. Approuvé à l'unanimité.

- Plan Local d'Urbanisme – Intégration du contenu modernisé :

Le Conseil Municipal approuve à la majorité (2 abstentions : P. WAGNER-MC. CLAYES) la décision de mettre en œuvre le PLU en adoptant le contenu modernisé conformément au décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015.

- Surcoût cantine :

Approbation à l'unanimité du principe de participation des autres communes au frais de préparation des repas cantine et de refacturation

- Journée solidarité -Temps de travail

A la demande de la Préfecture, après avis du comité technique du Centre de Gestion et consultation du personnel, approbation à l'unanimité, de la délibération prise fixant le temps de travail de la collectivité à 1607h avec modalités d'accomplissement de la journée de solidarité fixées comme suit : le temps de travail sera augmenté de 10 minutes par semaine sur 42 semaines soit 7 heures.

- Révision du Loyer de la Gendarmerie :

Sur proposition de la Direction Départementale des Finances Publiques, approbation à l'unanimité du loyer révisé de la Gendarmerie au 1<sup>er</sup> avril 2020 pour un montant annuel de 19537.97€.

- Suppression de la régie Droits d'Accueil Périscolaire

L'accueil périscolaire du soir étant assuré par le CLSH depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la régie de recettes concernant les droits d'accueil périscolaire n'a plus lieu d'être. A l'unanimité, le Conseil autorise sa suppression.

- Tarifs de l'eau

Afin de pouvoir bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau, il convient de revoir le prix de l'eau. A compter de la prochaine facturation (soit le 1<sup>er</sup> septembre 2022), le prix de la 1<sup>ère</sup> tranche de consommation (de 0 à 250 m<sup>3</sup>) est fixé à 1.00€ HT et celui du tarif unique pour les contrats spéciaux est fixé à 1.05€ HT, les autres tarifs restent sans changement. Approuvé à la majorité (2 abstentions : P. WAGNER-ML. CARAYOL)

- Agence Nationale du Sport : demande de subvention

Madame le Maire expose que le projet de city-stade et d'équipements de fitness pour un montant de 77610€ HT peut faire l'objet d'une subvention de l'Agence Nationale du Sport à hauteur de 80% soit 62088€. L'autofinancement est de 15 522€. A l'unanimité le Conseil accepte le projet de city-stade et d'équipements de fitness, accepte le plan de financement et autorise Madame le Maire à déposer et signer tous documents relatifs à cette demande.

- Espace ludico-sportif

Suite à l'avant-projet, la Préfecture demande la modification du plan de financement pour la subvention DETR. Le plan de financement modifié s'établit comme suit :

**Estimation prévisionnelle H.T du projet :**

- Espaces ludico-sportifs :	502 050.00€
- Coût de l'étude du projet (maîtrise d'œuvre) HT :	38 000.00€
<b>Coût total HT :</b>	<b>540 050.00€</b>

Madame le Maire propose à présent le plan de financement suivant :

DETR 2022	200 000.00€ (subvention plafond sur assiette retenue au titre de la DETR 524 750€ - 38.11%)
Conseil Régional (FRAT)	162 015.00€ (subvention plafond - 30%)
AGENCE NAT. SPORT	56 922.00€
AUTOFINANCEMENT	121 113.00€ (représentant 23.08% du coût HT de l'assiette retenue au titre de la DETR 524 750€)
Soit un total de	540 050.00€

Délibération approuvée à la majorité (4 abstentions : P. WAGNER-J. BOUNOUS-MC. CLAYES-M. MARC)

- Questions diverses

Réunion publique photovoltaïque le 4/04 de 15h30 à 19h30

Réunion PLU le 03/03 à 18h

Installation en cours de poubelles (points d'apport volontaire)

Séance levée à 19h29

POUR RAPPEL : L'intégralité des délibérations est affichée sur le panneau d'affichage de la Mairie.

Le Maire,

  
Michèle MOUTTE